



PRÉPARATION AU CONCOURS ADJOINTS DES CADRES HOSPITALIERS

BRANCHE GESTION ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE

Épreuves du concours INTERNE

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

- cas pratique (durée : 3 h - coefficient 3)
- série de 5 à 8 questions (durée : 3 h - coefficient 2)
- entretien avec le jury (30 min - coefficient 4) + dossier RAEP

Épreuves du concours EXTERNE

PHASE D'ADMISSIBILITÉ

- Étude et sélection du dossier par le jury

ÉPREUVE D'ADMISSION

- Entretien à caractère professionnel avec le jury (30 min - coefficient 4)
- Présentation par le candidat de son projet professionnel + mise en situation

Programme concours interne et externe

5 séances Teams et 4 jours de travail en autonomie qui se découpent en 5 phases

1	Travail en autonomie - Équivalent à 2 jours de 7 heures Les candidats reçoivent - 1 mois avant la Phase 2 - l'intégralité des supports pédagogiques de l'épreuve de Questions à réponse courte ainsi qu'un travail d'étude de ces documents à réaliser pour la phase 2.
2	Visiocommunication - Questions à réponse courte • La Constitution du 4 octobre 1958 ; le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif • La loi et le règlement ; la hiérarchie des normes • Organisation et fonctionnement de l'administration : administration centrale, services déconcentrés, collectivités territoriales, établissements publics • Organisation des établissements publics de santé (fonctionnement administratif ; organes de décision et instances consultatives) • Organisation hospitalière et rôle des agences régionales de santé • Place de l'usager dans le système de soins Correction collective et envoi par mail du corrigé-type du travail réalisé en autonomie Présentation et analyse de sujets de mise en situation lors de l'échange avec le jury et de questions de l'épreuve écrite d'admissibilité « Série de questions ».
3	Travail en autonomie - Équivalent à 2 jours de 7 heures Les candidats étudient les documents pédagogiques remis lors de la phase 2 et réalisent le travail d'étude des documents pour la phase 4.
4	Visiocommunication - Questions à réponse courte et Cas pratique • Organisation des établissements publics de santé (fonctionnement financier) et des établissements sociaux et médico-sociaux (fonctionnement administratif et financier ; organes de décision et instances consultatives) • Statut général de la fonction publique et statut de la fonction hospitalière • Recrutement, droits et obligations du fonctionnaire • Risques professionnels • Accueil des usagers, droit des usagers et médiation • Dispositif de formation tout au long de la vie, plan de formation • Conditions de travail : rémunération, temps de travail et gestion du temps de travail Présentation et analyse de sujets de mise en situation lors de l'échange avec le jury. Correction collective et envoi par mail d'un corrigé-type du travail réalisé en autonomie. Méthodologie et sujet d'entraînement à l'épreuve écrite d'admissibilité « Cas pratique »
5	Simulation individuelle d'entretien à caractère professionnel avec le jury avec bilan individualisé présentant les points forts et les points d'amélioration de la prestation orale.

Public

Concours interne : Agents justifiant d'au moins 4 années de services publics
Concours externe : Candidat titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques
 Évaluation des connaissances au travers d'activités (QCM, appariements, textes à trous...)

Intervenants

Juriste, formateur spécialisé dans la préparation des concours hospitaliers
 Directeur administratif et financier formateur

Sanction de la formation

Attestation de formation

Modalités de la formation

1 640 € par participant

En visiocommunication

(via la Plateforme Teams)

Durée par session : **43 heures/stagiaire**

- **15 heures en visiocommunication**

- **28 heures de travail en autonomie**

1^{ère} session : du 19 avril au 30 juin 2027
 (Date limite : 22 mars 2027)



Réunion de présentation de la méthode pédagogique
27 avril 2027 (30 mn)

Périodes

Phase 2	25 (3,5 h) et 27 (3,5 h) mai
Phase 4	22 (3,5 h) et 24 (3,5 h) juin
Phase 5	30 juin

2^{ème} session : du 04 oct. au 07 déc. 2027
 (Date limite : 06 septembre 2027)



Réunion de présentation de la méthode pédagogique
12 octobre 2027 (30 mn)

Périodes

Phase 2	02 (3,5 h) et 04 (3,5 h) novembre
Phase 4	30 nov. (3,5 h) et 02 déc. (3,5 h)
Phase 5	07 décembre

Contact

05-56-24-49-39 - info@apdhes.fr

Référence

1.2.5.